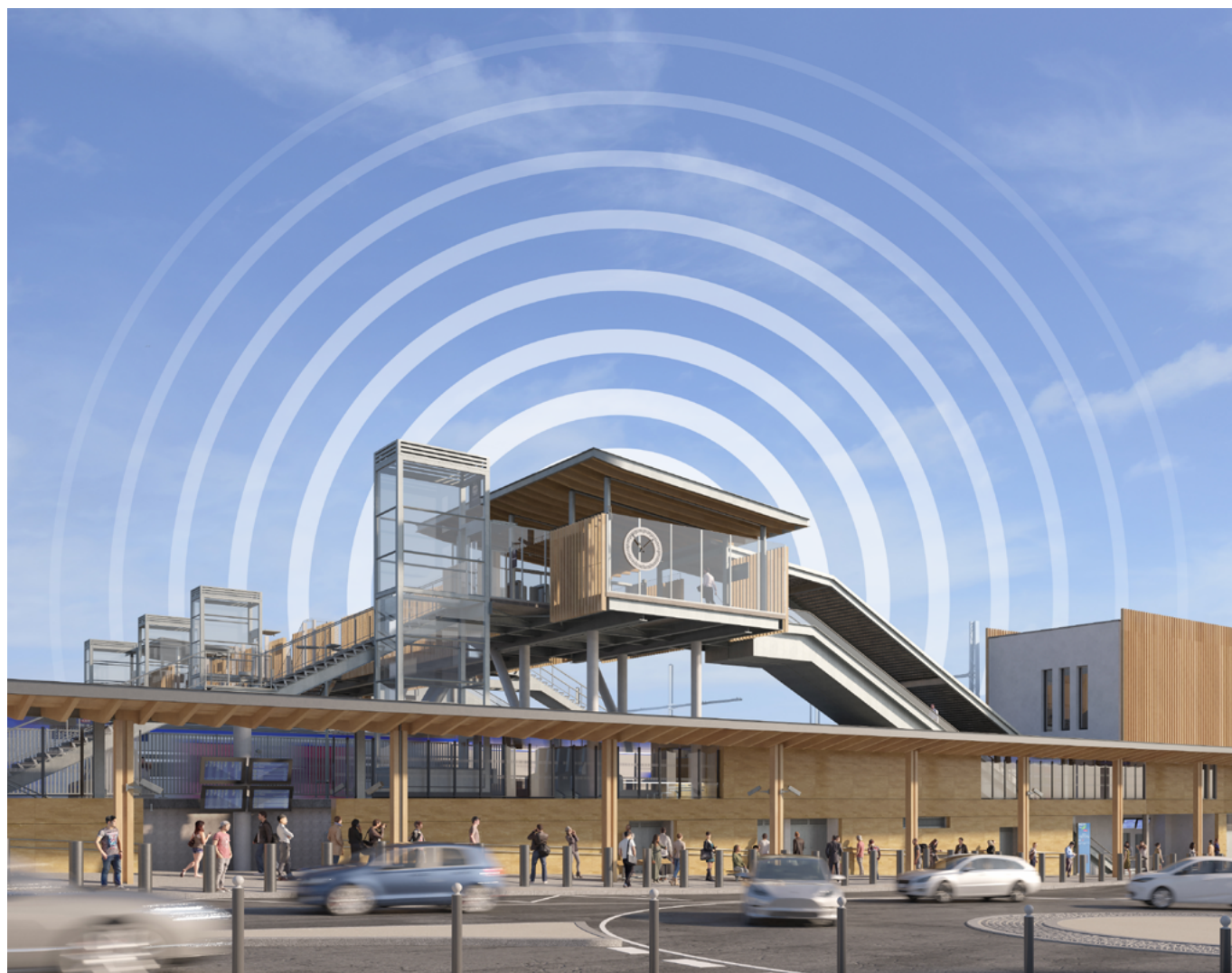


Un pont vers l'accessibilité : la création d'une passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges

DOSSIER DE CONCERTATION



© INUI Perspectives – AREP - Image non contractuelle

CONCERTATION PUBLIQUE

Du 20 novembre au 20 décembre 2024

Sommaire

p.3

Édito

p.4

Le projet soumis à concertation : la création d'une passerelle dans la gare de Villeneuve-Saint-Georges

Une gare vieillissante et encombrée

Les objectifs du projet

Les caractéristiques du projet : la création d'une passerelle piétonne

Coût et calendrier du projet

p.10

Les enjeux du projet

La proximité avec un axe routier national

Une gare en bord de Seine

Maintenir la circulation des trains au maximum

Limiter les nuisances liées au chantier

p.14

Pourquoi une concertation ?

Une concertation réalisée au titre du code de l'urbanisme

Les objectifs de la concertation

Les scénarios proposés pour l'aménagement de la passerelle côté Seine

S'informer et participer à la concertation

Les suites de la concertation

Édito



Enjeu considérable pour la transition écologique, la mobilité – et notamment le choix du ferroviaire – est souvent abordée sous l’angle de son impact carbone. Choisir le train, c’est choisir la solution de déplacement la moins carbonée. Pour autant, faire ce choix requiert une condition évidente : pouvoir y accéder.

C’est dans cet objectif que SNCF Gares & Connexions porte le projet de création d’une passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges. Cette passerelle permettra de surmonter les obstacles physiques existants pour que chacun et chacune accède de façon aisée et en toute sécurité aux quais, grâce à la mise en place des équipements adéquats (ascenseurs, escaliers fixes et mécaniques).

Conscients des contraintes des voyageurs qui utilisent quotidiennement cette gare, nous veillerons à ce que les travaux nécessaires à la création de la passerelle impactent le moins possible la circulation des trains, et le trafic prépondérant de la route nationale 6 qui longe la gare de Villeneuve-Saint-Georges. Pour cela, nous avons fait le choix d’utiliser principalement le transport fluvial pour acheminer et extraire les engins et matériaux nécessaires au projet.

Cette proximité avec la Seine est d’ailleurs l’un des sujets de la concertation : faut-il rendre accessible les berges de Seine depuis la passerelle piétonne ? Nous vous invitons à donner votre avis sur cette question, qui contribuera à rendre la gare de Villeneuve-Saint-Georges plus accessible et plus accueillante.



Sébastien Brocoletti

*Directeur du projet de création de passerelle
en gare de Villeneuve-Saint-Georges*



Le maître d’ouvrage

SNCF Gares & Connexions est une filiale de SNCF Réseau chargée de la gestion des gares voyageurs du réseau ferré national. SNCF Gares & Connexions gère la rénovation et le développement des 3 029 gares du réseau ferré français tout en assurant les services essentiels de régulation (sécurité, information, accessibilité, propreté et confort).

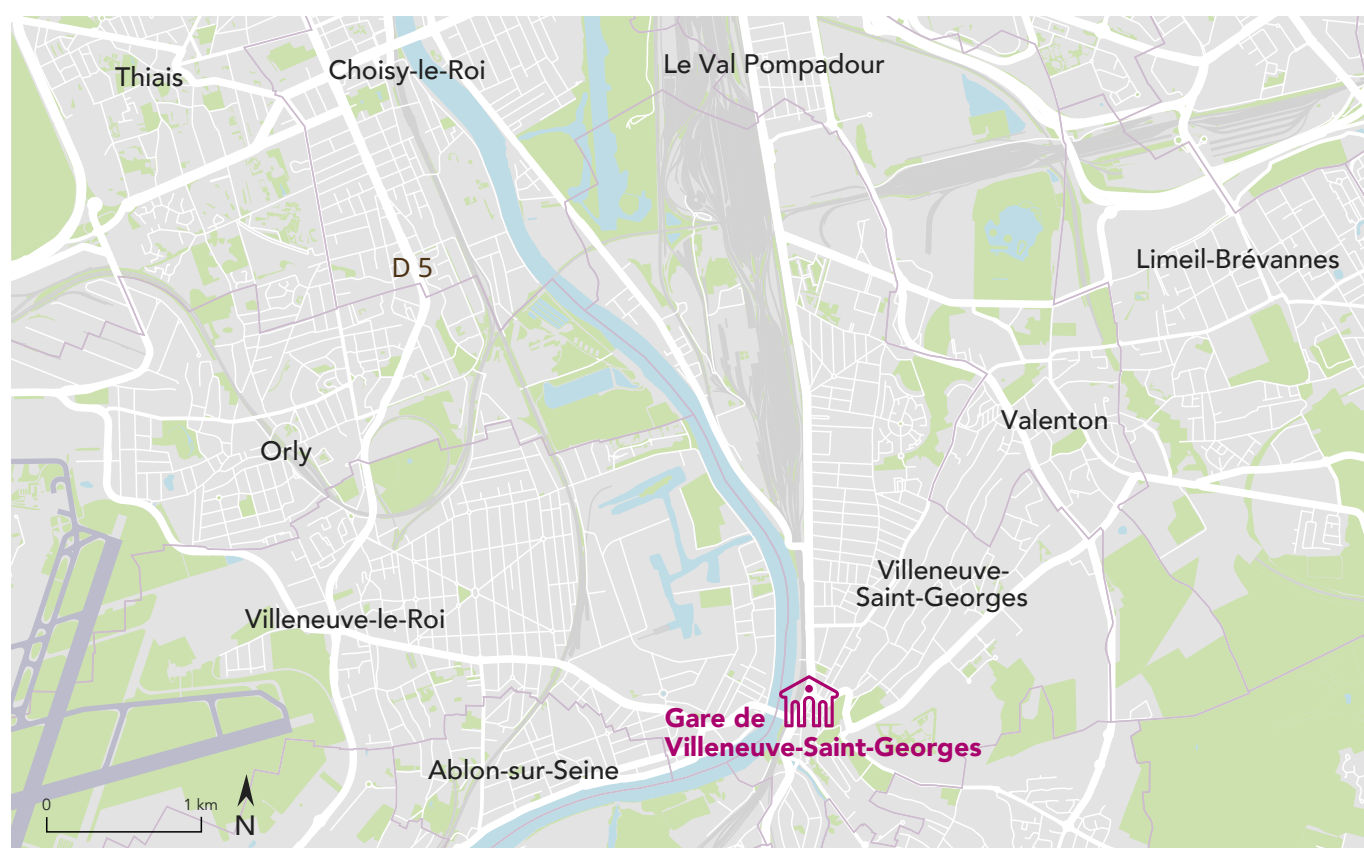
Le projet soumis à concertation : la création d'une passerelle dans la gare de Villeneuve-Saint-Georges

Une gare vieillissante et encombrée

La gare de Villeneuve-Saint-Georges est située au sud-est de Paris à l'extrémité sud du département du Val-de-Marne (94). Son emplacement stratégique, sur la ligne Paris-Lyon-Marseille, et la mise en service du RER D en 1991 en fait l'une des gares les plus fréquentées du réseau. Elle est desservie par tous les

trains de la ligne et assure l'interconnexion entre les deux branches de la ligne D (Corbeil et Melun). Près de 15 millions de voyageurs empruntent cette gare chaque année et les études de fréquentation estiment que le trafic du RER D augmentera de 2,5% par an sur les cinq prochaines années.

Localisation du projet



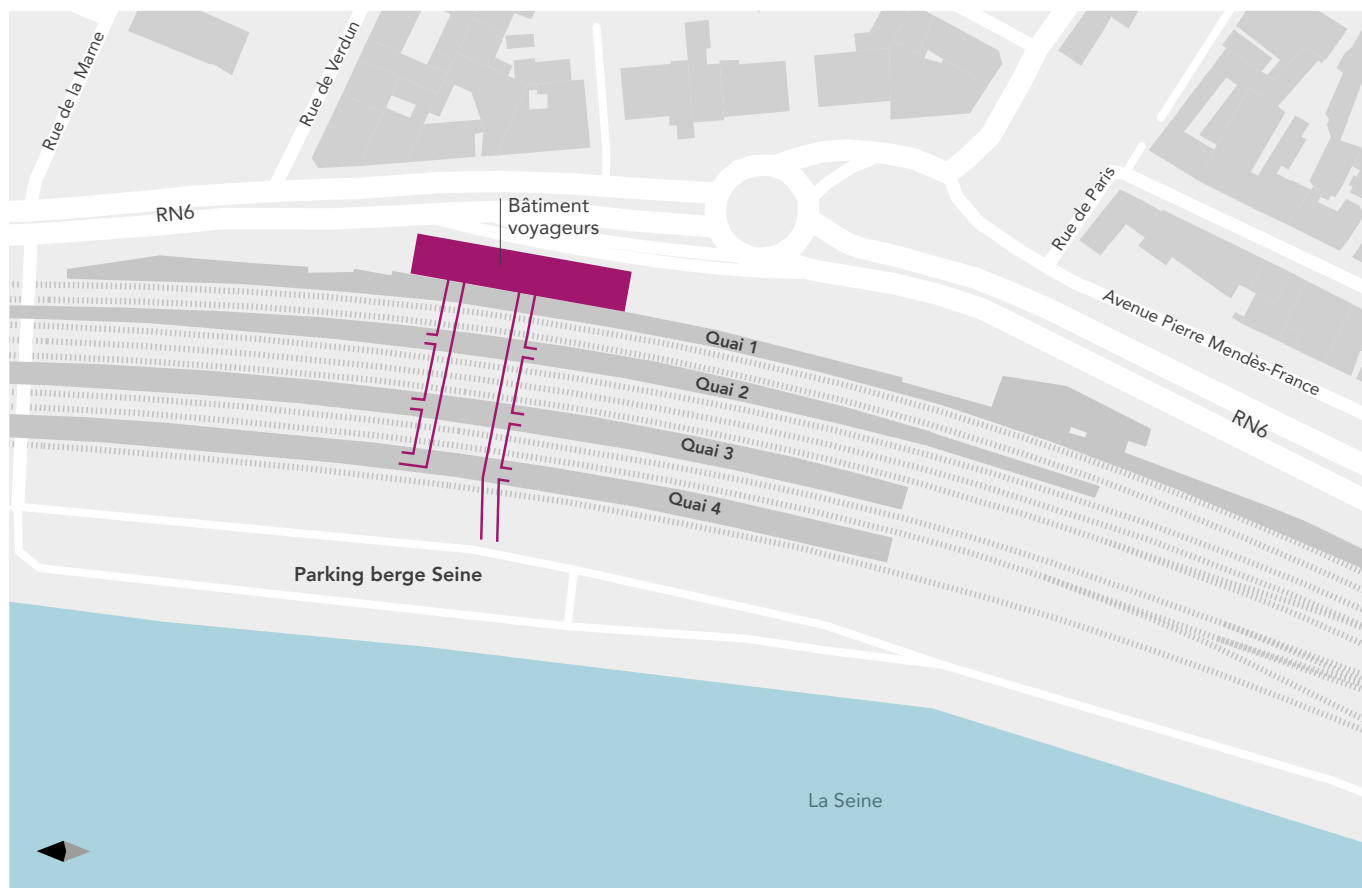
Si son emplacement est stratégique, sa situation géographique est néanmoins très contrainte : enclavée entre la Seine et la route nationale 6 (RN6), la configuration actuelle du bâtiment voyageurs n'intègre pas de parvis entre ce bâtiment et la RN6. Or, malgré des projets de réaménagements et des agrandissements entrepris dans les années 1990, la gare est aujourd'hui saturée et inadaptée aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Dans ce contexte, SNCF Gares & Connexions ambitionne de construire une passerelle piétonne qui aurait pour triple objectif de rendre la gare accessible à toutes et tous et de contribuer à la désaturation des quais tout en sécurisant la gare en période de crue de la Seine.

Actuellement, la gare se compose :

- » D'un bâtiment voyageurs accessible depuis la RN6, de plain-pied avec le trottoir ;
- » D'un parking réservé aux agents SNCF accessible via la RN6 ;
- » De quatre quais (dont deux quais de secours et deux desservis par le RER D) ;
- » De deux passages sous voies pour l'accès aux quais, l'un d'eux menant également au parking côté Seine.

Schéma des accès existants



Les objectifs du projet

Assurer l'accessibilité de la gare depuis le parvis jusqu'aux trains

La loi de mise en accessibilité des établissements recevant du public de 2005¹ et l'ordonnance de 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées² exigent que la « chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ». La création d'une passerelle piétonne et d'aménagements d'accès aux quais permettrait ainsi à la gare de Villeneuve-Saint-Georges d'être accessible aux personnes à mobilité réduite, conformément à la législation en vigueur.

Désaturer les quais et les passages souterrains existants

Ajouter la passerelle piétonne aux dessertes des quais existantes permet également de répondre à un objectif de désaturation.

Au-delà de l'ajout d'une possibilité pour l'usager d'emprunter un chemin supplémentaire, la conception même de la passerelle est optimisée pour fluidifier la circulation des voyageurs :

- » Les deux extrémités de la passerelle piétonne seront plus larges (7 mètres) que le reste de la passerelle (4,5 mètres) pour permettre aux utilisateurs de valider leur titre de transport sans encombrer le passage ;
- » La couverture de la passerelle piétonne sera partielle (uniquement pour couvrir les machines de contrôles automatiques des billets – CAB) pour éviter les effets de stagnation des flux observables lorsque la couverture est totale.

Sécuriser l'exploitation en cas de crue

La gare de Villeneuve-Saint-Georges, située en bordure de la Seine, voit son parking régulièrement inondé lors des crues. Ces phénomènes affectent également le passage souterrain qui y mène, perturbant le fonctionnement de la gare et de la ligne D. La construction d'une passerelle offre ainsi une alternative aux passages souterrains pour accéder aux quais. Ses aménagements (ascenseur et escalier mécanique) se situeront au-dessus du niveau des crues afin de garantir le maintien des activités de la gare. Pour rejoindre le parking, une rampe complètera le cheminement depuis la piste cyclable.

1. Loi « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 et ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

2. Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées

Les caractéristiques du projet : la création d'une passerelle piétonne

Afin d'accéder aux quais, la passerelle sera équipée d'ascenseurs, d'escaliers fixes et mécaniques.

S'agissant de la desserte de la passerelle du côté des berges de Seine, la concertation est l'occasion de présenter au public trois possibilités (détaillées à la fin de ce document) :

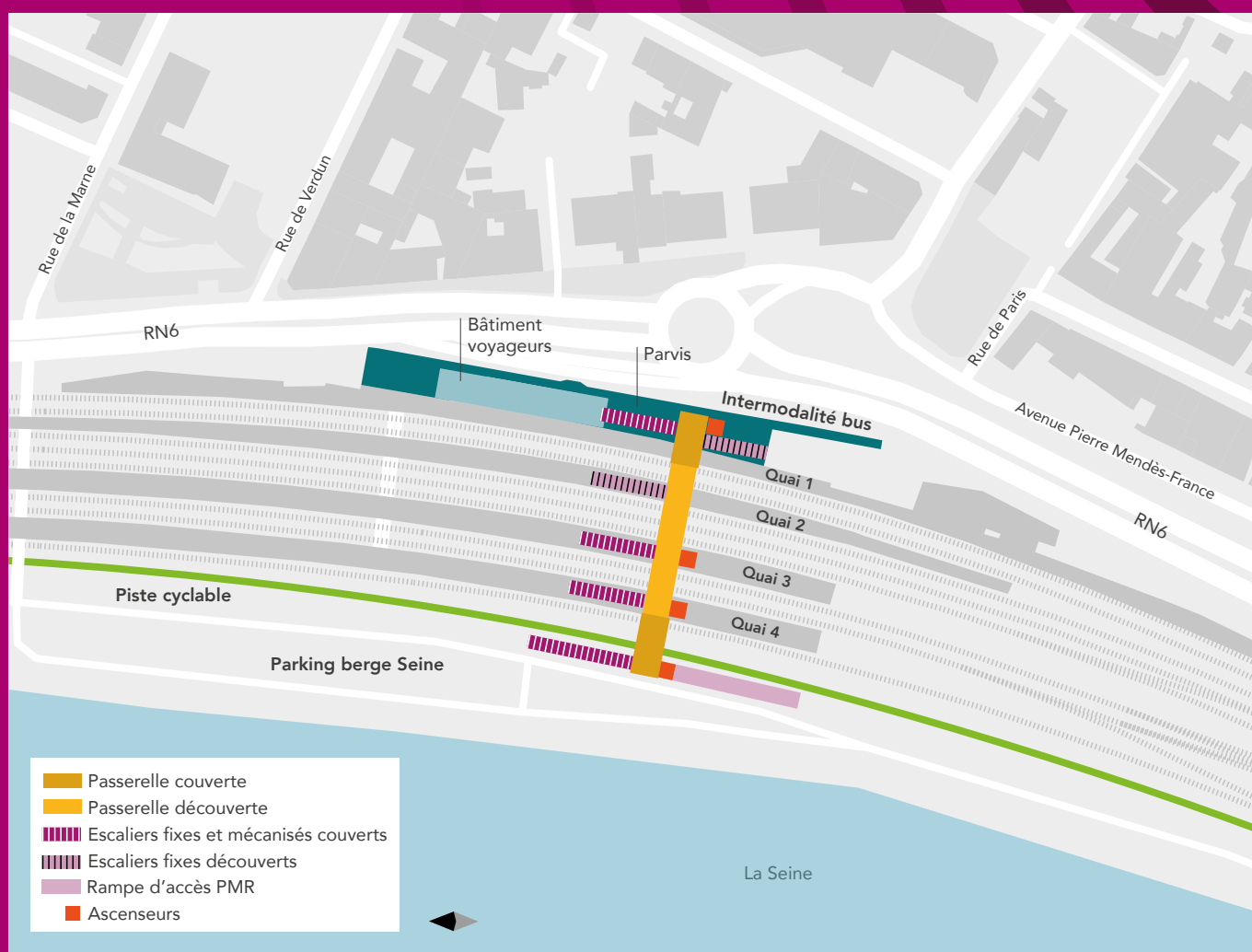
- » un accès côté berges de Seine avec ascenseur, escalier fixe, escalier mécanique et rampe accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- » un accès avec ascenseur, escalier fixe et rampe accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) mais sans escalier mécanique ;
- » aucun accès côté berges de Seine.



Un projet intégré dans une démarche de modernisation et de réaménagement de la gare

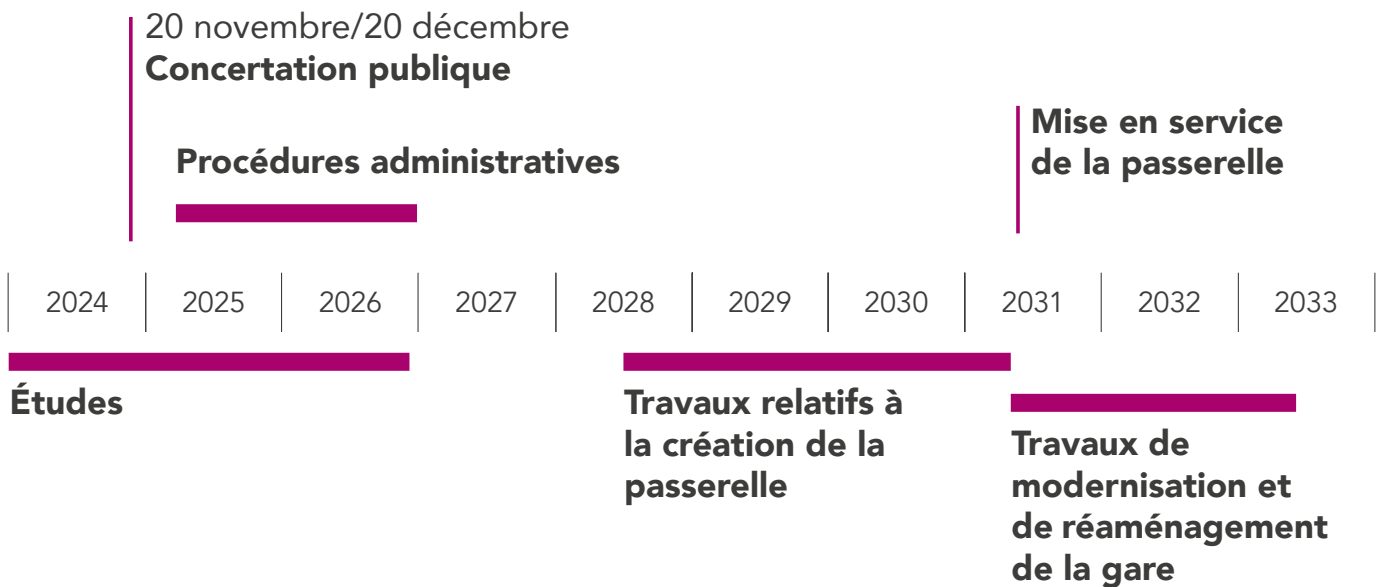
Outre la création d'une passerelle piétonne, la gare de Villeneuve-Saint-Georges fait l'objet de plusieurs projets de réaménagement visant à améliorer son accessibilité, à renforcer son intermodalité et à fluidifier la circulation des voyageurs. Pour cela, la reconstruction de l'actuel bâtiment voyageurs, situé entre la RN6 et les voies ferrées, est nécessaire. Son recul permettrait en effet d'aménager un espace dédié à l'intermodalité bus sécurisé et de créer un réel parvis. À ce stade le coût prévisionnel estimé du projet global serait supérieur à 100 millions d'euros. Les travaux complémentaires au projet de création d'une passerelle interviendront néanmoins dans un second temps et ne font donc pas l'objet de la présente concertation.

Les aménagements envisagés pour la passerelle piétonne

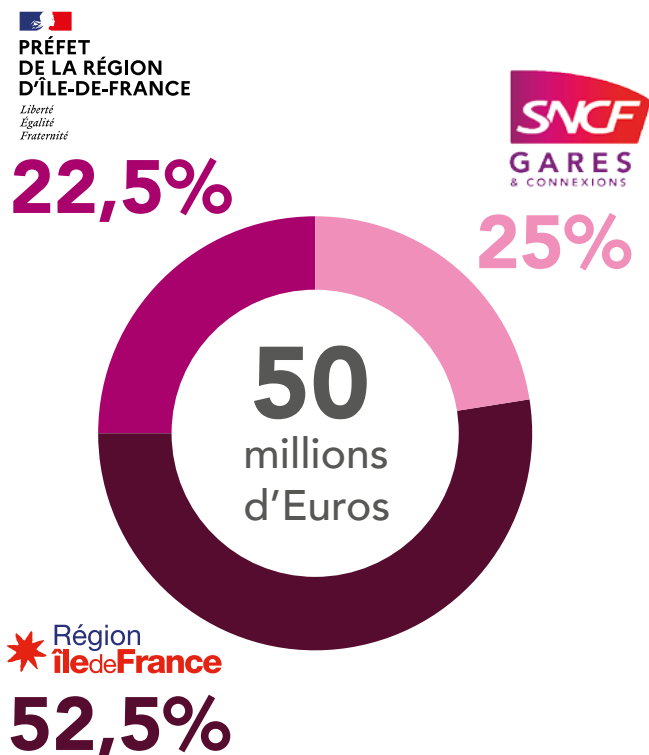


Coût et calendrier du projet

Le calendrier prévisionnel du projet



Le coût prévisionnel du projet de passerelle piétonne



Les enjeux du projet

La gare de Villeneuve-Saint-Georges présente la particularité d'être enclavée entre un axe routier national majeur, très emprunté, et la Seine. Cet emplacement induit certains enjeux et contraintes, notamment lors de la phase travaux.

La proximité avec un axe routier national

La RN6, qui donne accès à l'autoroute A5 en direction de Troyes, longe la gare de Villeneuve-Saint-Georges. Empruntée par tout type de véhicules (particuliers, poids-lourds, bus), cette route est particulièrement embouteillée et amène SNCF Gares & Connexions à se tourner principalement vers le transport fluvial pour les matériaux nécessaires aux travaux de la création de la passerelle.

Une gare en bord de Seine

De l'autre côté de la gare, se trouve la Seine. SNCF Gares & Connexions souhaite mettre à profit cette proximité en utilisant le transport fluvial pour acheminer et évacuer le matériel de chantier (comportant une grue) et les matériaux nécessaires aux travaux à l'aide d'une barge de 79 mètres de long dite « Ro-Ro » (Roll on/Roll Off, soit une barge avec pousseur) et de deux barges de 38 mètres. Une cale de mise à l'eau existe d'ores et déjà au nord du parking côté Seine et pourrait permettre le débarquement de la barge Ro-Ro, ce qui éviterait de construire un poste d'amarrage spécifiquement pour cette barge. Pour l'amarrage des barges de 38 mètres, SNCF Gares & Connexions envisage l'aménagement de trois ducs d'Albe, distants de 10 mètres.

La prise en compte du risque inondation

La commune de Villeneuve-Saint-Georges est située sur un territoire à risque important d'inondation (TRI) et est concernée par un risque inondation par débordement de cours d'eau (la Seine et l'Yerres). Le parking de la gare situé au niveau des berges de la Seine est évidemment concerné par ce risque d'inondation – qui doit être pris en compte autant lors de la phase travaux qu'en phase d'exploitation.

Néanmoins, les crues de la Seine sont des phénomènes connus et seront prises en compte dans le planning des travaux.

Les équipements sensibles (ascenseur et escalier mécanique) côté berges de Seine seront surélevés au niveau de la piste cyclable afin d'être hors zone inondable. Seul le parking restera submergé en situation de crue.

L'écosystème environnant : une zone extrêmement anthropisée

Dans le cadre de ce projet, SNCF Gares & Connexions a mené des études environnementales pour faire un état des lieux de la biodiversité de la zone concernée. Force est de constater que cette gare, malgré sa proximité avec la Seine, s'inscrit très majoritairement dans un contexte urbain, extrêmement anthropisé. Par conséquent, aucun enjeu lié à la faune et la flore n'a été relevé en dehors d'une roselière, située au niveau des péniches d'habitation, que SNCF Gares & Connexions veillera à éviter. Des études sont en cours pour identifier les enjeux au niveau des installations fluviales à venir.



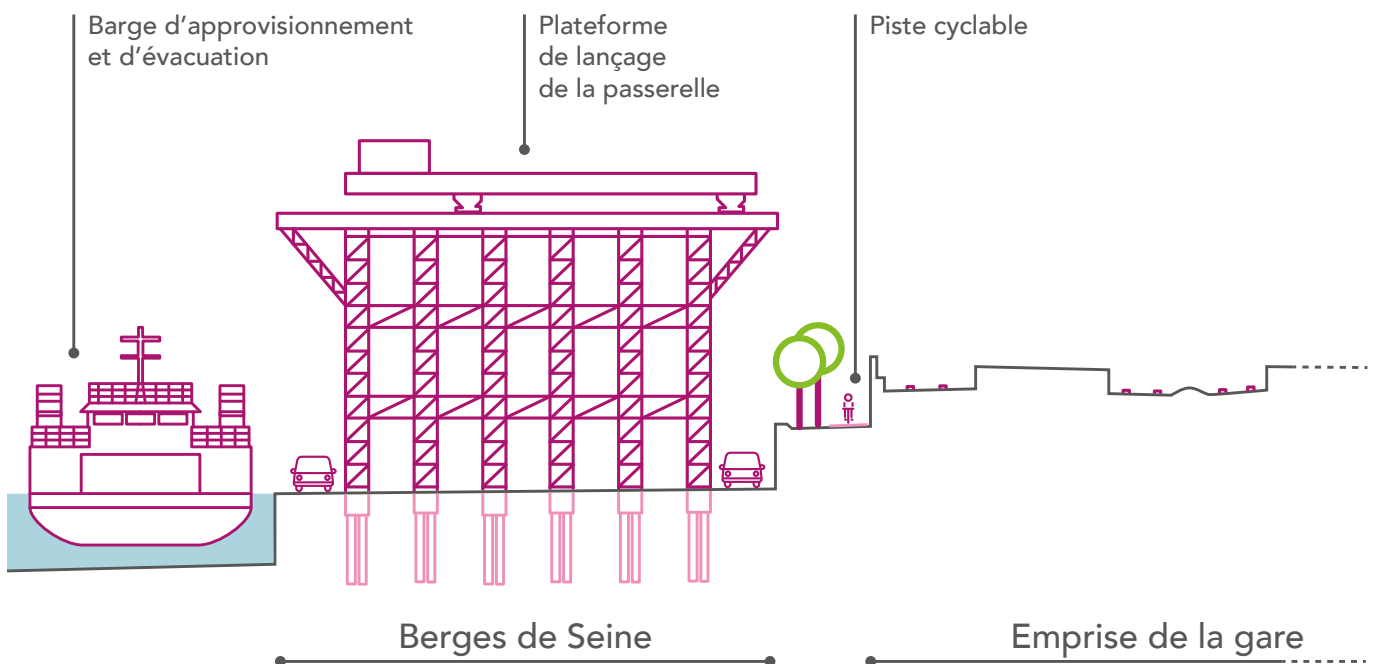
Maintenir la circulation des trains au maximum

La gare de Villeneuve-Saint-Georges est un hub important de la ligne RER D. Afin de maintenir l'exploitation de la gare et la circulation des trains au maximum, SNCF Gares & Connexions mènera le chantier en plusieurs temps et réalisera les travaux majoritairement de nuits et lors de certains week-ends.

Un chantier en plusieurs temps

Pour la réalisation des travaux, l'approvisionnement du matériel de chantier (tout comme son évacuation) se fera principalement par voie fluviale, pour éviter d'utiliser la RN6. En outre, le lancement de la passerelle au-dessus des caténaires nécessitera de monter une plateforme d'une hauteur d'environ 13 mètres au niveau du parking côté Seine, dans le prolongement de l'emplacement de la future passerelle piétonne.

Les installations en phase chantier



Outre la plateforme, seront installées sur le parking côté Seine :

- » Une grue mobile ;
- » Une base vie ;
- » Des zones de stockage et prémontage ;
- » Une zone de stockage tampon sera également située au plus proche de la barge d'approvisionnement pour limiter la circulation d'engins.

La réalisation des travaux les week-ends et la nuit

Conscient des enjeux liés au maintien de l'exploitation de la gare, SNCF Gares & Connexions a prévu de réaliser les travaux de nuit et sur certains week-ends. Pour cela, la maîtrise d'ouvrage demandera une dérogation à l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit de voisinage³. Ces périodes de fermetures sur certains week-ends seront communiquées suffisamment en amont pour que les voyageurs prennent en compte les modifications de parcours (des navettes de substitution seront mises à disposition).

3. Arrêté préfectoral n°2023/2657 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage

Limiter les nuisances liées au chantier

Limiter les perturbations du trafic ne doit pour autant se faire au détriment des riverains de la gare, qui connaissent d'ores et déjà des enjeux de bruits liés aux infrastructures de transport existantes (gare, circulation routière très importante et trafic aérien). Ainsi, SNCF Gares & Connexions veillera à limiter les nuisances sonores et lumineuses liées au chantier.

Par ailleurs, un marché se tient tous les mercredis et samedis matin jusqu'à 14h sur le parking côté berges de Seine. Pour des raisons de sécurité, et au besoin de zones de chantier distinctes de tout autre flux, celui-ci sera réduit lors de la phase travaux mais SNCF Gares & Connexions s'engage à maintenir son accès autant que possible.





Pourquoi une concertation ?

Une concertation réalisée au titre du code de l'urbanisme

Compte tenu de son montant prévisionnel et de l'extension de l'emprise pour la passerelle, le projet de création d'une passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges est soumis à une procédure de concertation. **Cette dernière est organisée par SNCF Gares & Connexions sur une durée d'un mois, du 20 novembre au 20 décembre 2024.**

Les objectifs de la concertation

La concertation publique doit permettre d'informer le public sur le projet et de lui offrir la possibilité de formuler des observations et des propositions auprès du maître d'ouvrage.

Dans le cadre du projet de création d'une passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges, la concertation publique a pour objectifs :

- » de présenter au public le projet de création d'une passerelle piétonne,
- » de répondre aux interrogations du public sur les caractéristiques du projet, ses objectifs et ses effets,
- » de recueillir les attentes du public sur le projet, et notamment s'agissant de l'accès aux berges de Seine grâce à la passerelle.

Les scénarios proposés pour l'aménagement de la passerelle côté Seine

La concertation est une opportunité pour le maître d'ouvrage, de recueillir les avis des participants pour aider à la prise de décision. En l'espèce, trois scénarios de desserte de la passerelle côté quais de Seine sont envisagés par SNCF Gares & Connexions :

- » **La desserte des quais de la Seine par un ascenseur, des escaliers fixes et mécaniques ainsi qu'une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).** Cet aménagement permettrait un accès fluide et rapide à la gare à l'ensemble des usagers y accédant côté Seine. En premier desquels les automobilistes stationnant sur le parking situé sur les berges de Seine, mais également les cyclistes empruntant la piste cyclable. Cet aménagement offrirait une accessibilité aisée des quais aux personnes à mobilité réduite.
- » **La desserte des quais de la Seine par un ascenseur, un escalier fixe ainsi qu'une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).** Cette option d'aménagement propose les mêmes options d'accessibilité que le précédent. Néanmoins, elle permet d'éviter l'émission de 350 tCO₂eq due à la construction et l'exploitation des escaliers mécaniques, soit 10% du bilan carbone du projet de passerelle.
- » **La non-desserte des quais de la Seine par la passerelle.** Ce scénario reviendrait à réduire l'accessibilité des quais mais réduirait l'impact carbone global du projet de 16%.

À noter qu'aucun de ces scénarios ne comprend la fermeture de l'accès côté Seine du souterrain sud.

S'informer et participer à la concertation

Dans le cadre de cette concertation, SNCF Gares & Connexions déploie un dispositif permettant la bonne information et la participation du public.



S'informer

- › **Le présent dossier de concertation**, accessible sur le site internet du projet et mis à disposition du public en mairie, en gare de Villeneuve-Saint-Georges et lors des rencontres publiques.
- › **Le dépliant**, rapide synthèse du projet et source d'informations quant aux modalités de la concertation. Celui-ci est mis à disposition du public de plusieurs façons :
 - › Par voie postale à l'ensemble des habitants de la commune de Villeneuve-Saint-Georges ;
 - › Par distribution à la gare RER de Villeneuve-Saint-Georges ;
 - › Par mise à disposition lors des rencontres relatives à la concertation et en mairie de Villeneuve-Saint-Georges.
- › **Le site Internet de la concertation**, outil de partage d'information mais aussi recueil des contributions : il permet au maître d'ouvrage de fournir les informations importantes, notamment les dates et lieux de rencontres avec le public envisagés, et à celles et ceux qui souhaitent déposer une contribution en ligne.



concertation-gare-villeneuve-saint-georges.fr



Participer

- › **La plateforme de contribution en ligne** sur le site internet, pour y déposer un avis ou poser une question : **concertation-gare-villeneuve-saint-georges.fr**
- › **Les registres papiers** disponibles en mairie de Villeneuve-Saint-Georges.



Échanger

La réunion publique, moment phare de la concertation, se déroulera **le mardi 3 décembre à 19h00 au gymnase Jules Ferry, Rue Henri Leduc, 94190 Villeneuve-Saint-Georges**. Après un premier temps de présentation du projet par la maîtrise d'ouvrage, un deuxième temps sera dédié aux échanges avec le public.

Deux rencontres de proximité :

- › **Mercredi 27 novembre de 10h00 à 13h00 en Gare de Villeneuve-Saint-Georges**
- › **Mercredi 11 décembre matin au marché forain**
Berges de Seine, 94190 Villeneuve-Saint-Georges

Les suites de la concertation

À la suite de la procédure de concertation, la maîtrise d'ouvrage doit, conformément à l'article L103-6 du code de l'urbanisme, en dresser le bilan. Ce bilan présentera les différentes modalités qui ont été mises en place par la maîtrise d'ouvrage durant la concertation, ainsi qu'une synthèse des contributions du public et des échanges avec la

maîtrise d'ouvrage, notamment à propos de l'option d'aménagement de la desserte côté Seine de la passerelle piétonne. Ce bilan sera ensuite intégré au dossier d'enquête publique relative à l'obtention des autorisations nécessaires à la poursuite du projet.



Toutes les informations sur
concertation-gare-villeneuve-saint-georges.fr

